

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOM DU PRODUIT : ECOULOX
D.Q.E DATE : 2002.12.16 INDICE DE REVISION : 03

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE

REVENDEUR :
SA PERIMETRE
AVENUE JOLIOT CURIE
17185 PERIGNY
TEL : 05.46.31.02.69 FAX : 05.46.31.03.46

N° D'APPEL D'URGENCE :
CENTRE ANTI-POISONS DE RENNES : 02.99.59.22.22
ORFILA : 01.45.42.59.59

2 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANT CONTRIBUANT AU DANGER :

Nom des composants : ACIDE SULFURIQUE
N°CEE : 016-020-00-8 - N°CAS : 7664-93-9 Formule : H2SO4
CONCENTRATION : >95.5 % Symbole : C Phrase : R.35

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

INHALATION : Les vapeurs et brouillards sont extrêmement corrosifs pour le nez, la gorge et les muqueuses. Bronchite, œdème pulmonaire et pneumonie chimique peuvent se déclarer. Irritation, toux, douleurs à la poitrine et difficultés respiratoires peuvent découler d'une brève exposition, alors qu'une exposition prolongée peut entraîner une irritation plus sévère et des dommages aux tissus. L'inhalation de fortes concentrations peut entraîner la mort. Possibilité d'effets irréversibles à long terme par inhalation de longue durée de brouillard d'acide.

CONTACTS AVEC LA PEAU : Les vapeurs, brouillards et liquides sont extrêmement corrosifs pour la peau. Les vapeurs irritent fortement la peau : les liquides et brouillards provoquent de sévères brûlures. Un contact prolongé avec du liquide provoque des brûlures ou détruit les tissus environnants. Des brûlures sur une large partie du corps peuvent entraîner la mort.

CONTACTS AVEC LES YEUX : Les vapeurs, liquides et brouillards sont extrêmement corrosifs pour les yeux. Un bref contact avec les vapeurs sera très irritant. Un bref contact avec des liquides ou brouillards peut fortement endommager les yeux. Un contact prolongé peut entraîner des dégâts permanents pouvant aller jusqu'à la cécité.

INGESTION : Les vapeurs, liquides et brouillards sont extrêmement corrosifs pour la bouche et la gorge. L'ingestion de liquide brûle les tissus, provoque de fortes douleurs abdominales, des nausées, vomissements et collapsus. L'ingestion de quantités importantes peut entraîner la mort.

POUR L'ENVIRONNEMENT : Le produit dilué, du fait de son acidité, peut provoquer des dommages aux organismes aquatiques.

PRINCIPAUX DANGERS :

- Incendie ou explosion : peut provoquer l'inflammation des matières organiques.
- Autres dangers : très corrosif vis à vis des métaux. Dégagement d'hydrogène qui forme avec l'air un mélange explosif. Réagit violemment au contact de l'eau. Risque de projections. Réactions dangereuses possibles avec de nombreux produits chimiques (voir liste des matières incompatibles au § 10 « stabilité- réactivité »).
- Classification/risques spécifiques : selon les critères CEE, ce produit est classé comme : CORROSIF.

4 – PREMIERS SECOURS

INHALATION : retirer le sujet de la zone polluée et l'amener au grand air. Mettre en position demi-assise et laisser au repos. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin. Hospitaliser en urgence.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement à grandes eaux pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés et les chaussures. Attention aux vapeurs dégagées par les vêtements contaminés. Appeler un médecin si l'irritation de la peau persiste ou s'il y a des brûlures. Laver les vêtements avant réemploi. Evacuer la victime de la zone contaminée.

CONTACT AVEC LES YEUX : Laver immédiatement à grandes eaux pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Appeler immédiatement un médecin. Dans tous les cas consulter un ophtalmologue.

INGESTION : Ne rien donner à boire, même si la conscience est totale. Transférer immédiatement en milieu hospitalier. Ne jamais tenter de faire vomir. Rincer la bouche à l'eau.

PROTECTION DES SAUVETEURS : Appareil de protection respiratoire isolant autonome. Vêtements de protection antiacides. Gants, lunettes, bottes.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION :

- appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Poudres chimiques.
- Déconseillés : Eau.

DANGERS SPECIFIQUES : N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE, mais peut présenter des risques en cas d'incendie. Réagit violemment avec certains agents d'extinction tels que : agents aqueux, mousses, ... Réagit violemment au contact de l'eau : Dégagement de gaz toxiques et très inflammables (danger d'explosion).

METHODES PARTICULIERES D'INTERVENTION : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Ne jamais introduire d'eau ou un agent aqueux dans les réservoirs ou les conteneurs.

PROTECTION DES INTERVENANTS : Appareil de protection isolant autonome. Vêtements antiacides. Bottes, gants et lunettes. Pour plus d'informations, reporter au § 8, « contrôle de l'exposition - protection individuelle ».

AUTRES INFORMATIONS : En présence d'eau, formation de solutions corrosives.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les aérosols. Eloigner le personnel non indispensable. Ne pas laisser ce produit se répandre dans l'environnement. Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et (faire) prévenir les autorités (police ou gendarmerie, pompiers).

EQUIPEMENT INDIVIDUEL : Appareil de protection respiratoire isolant autonome. Equipement complet de protection antiacide. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Une évacuation locale est nécessaire (personnes proches du lieu d'épandage). Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible : alcalis et produits caustiques, matières inflammables ou combustibles. Eviter tout contact avec les points chauds.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

RECUPERATION : Pomper le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté résistant aux acides.

NEUTRALISATION : Neutraliser seulement le produit répandu sur le sol. Répandre de la chaux, du carbonate de soude, du bicarbonate de sodium, de la craie, du sable ou un absorbant inerte.

Ne jamais procéder à la neutralisation du produit à l'intérieur des emballages ou des récipients de secours. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau avant neutralisation (pH compris entre 5.5 et 8.5).

NETTOYAGE/DECONTAMINATION : Arroser abondamment à l'eau après neutralisation.

ELIMINATION : Pour l'élimination des matières imprégnées se reporter au §13 « considérations relatives à l'élimination ».

AUTRES INFORMATIONS : Les denrées alimentaire ayant été au contact du produit, ou dont l'emballage a été au contact du produit, doivent obligatoirement être détruites.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

MESURES TECHNIQUES : N'utiliser que des matériaux résistant aux acides oxydants forts. Utiliser un confinement approprié. Mise à la terre des installations. S'assurer d'une ventilation adéquate. Prévoir une cuve de rétention.

PRECAUTIONS : Empêcher tout contact avec l'eau. Eviter la formation ou la diffusion de brouillards dans l'atmosphère. Eviter tout contact direct avec le produit. Eviter toute contamination du milieu ambiant. Les canalisations de transfert doivent être exemptes d'eau ou d'oxygène et obturées aux deux extrémités lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Ne pas manipuler à main nue. NE pas pipeter de liquides à la bouche.

CONSEILS D'UTILISATION : Appliquer scrupuleusement les consignes d'utilisation. Ne jamais verser d'eau dans ce produit. Ne pas mélanger avec les matières incompatibles.

STOCKAGE :

MESURES TECHNIQUES : Sous les récipients, aménager une aire suffisamment étanche en présentant une dénivellation, afin qu'en cas de déversement accidentel le liquide soit dirigé vers une cuvette de retenue étanche, où son accumulation ne présente aucun risque.

CONDITIONS DE STOCKAGE :

- recommandées : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (écart des matières incompatibles)
- contre-indiquées : Ne pas chauffer le récipient de stockage.

MATIERES INCOMPATIBLES : Eau, humidité. Combustibles, bases ou poudres métalliques. Métaux. Matières organiques. Alcalis et produits caustiques. Produits libérant un gaz nocif ou toxique au contact d'un acide.

MATERIAUX D'EMBALLAGE :

- recommandés : Acier inoxydable ou vitrifié. Téflon. Verre
- contre indiqués : Tous les autres matériaux.

Conserver du carbonate de soude ou de la chaux sur l'aire de stockage pour neutralisation en cas d'urgence.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE : Capturer les vapeurs à leur point d'émission. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION AU LIEU DE TRAVAIL :

Valeurs limites (France) (pour le produit pur) : VME = 1 mg/m³. VLE = 3 mg/m³.

PROCEDURES DE SURVEILLANCE : En fonction du niveau d'exposition, une surveillance médicale périodique est indiqué. Interdire la zone aux personnes non autorisées.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE : Appareil de protection respiratoire « type évacuation » disponible en permanence et pouvant être porté sans délai.

PROTECTION DES MAINS : Gants de protection anti-acide.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes étanches + écran facial

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS AUTRES QUE LES MAINS : Vêtements antiacides. Bottes antiacides.

MOYENS COLLECTIFS D'URGENCE : Equipement de protection individuelle pour intervention d'urgence immédiatement accessibles. Douches de sécurité. Fontaine oculaire.

MESURES D'HYGIENE : Ne pas apporter d'objets ou effets personnels sur le lieu de travail. Ne pas boire, manger, fumer ou se maquiller sur le lieu de travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

AUTRES INFORMATIONS : Ne pas exposer les personnes ayant antérieurement présenté des symptômes d'asthme.

9 – PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- Etat physique à 20 °C : liquide huileux
- Couleur : Incolore à jaune pâle
- Odeur : sans
- Valeur du PH : < 1 (produit tel quel)
- Températures ébullition : Acide 95 % : 315 °C

- Températures fusion : Acide 95 % : -22 ° C
- Point d'éclair : non applicable
- Limite d'explosivité dans l'air : non applicable
- Propriétés comburantes : non comburant selon les critères CE
- Densité de vapeur : non applicable, non volatile à température normale.
- Masse volumique à 20 ° C : 1838 kg/m³
- Solubilité : Dans l'eau : miscible (en toutes proportions)
Dans les solvants organiques : soluble dans l'éther diéthylique.
- Viscosité à 20 ° C : 20 à 24 cp
- Hygroscopicité : Produit très hygroscopique.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : Stable à température ambiante et dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.

CONDITIONS A EVITER : peut se décomposer sous l'action de la chaleur.

MATIERES A EVITER : Acide fort. Réagit violemment avec les bases. Réagit violemment au contact de l'eau, projection possible de liquide corrosif. Réagit violemment avec carbures, chlorate, chromates, métaux en poudre, nitrates, cyanures, matières combustibles, agents réducteurs.

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Par décomposition thermique (pyrolyse), libère des gaz dangereux. (oxydes de soufre).

AUTRES DONNEES : Attaque de nombreux métaux en présence d'eau ou d'humidité.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION : Les vapeurs et brouillards sont extrêmement corrosifs pour le nez, la gorge et les muqueuses. Risque de formation d'œdème pulmonaire. CL50 Rat : 510 mg/m³.

CONTACT AVEC LA PEAU : Extrêmement corrosif pour la peau. Sévères irritations et brûlures. Un contact prolongé avec le liquide détruit les tissus.

CONTACT AVEC LES YEUX : Extrêmement corrosif pour les yeux. Irritation et brûlures. Un contact prolongé peut causer des dommages permanents et la cécité.

Lapin : 1380 mg, sévère dommages.

INGESTION : Extrêmement corrosif pour la bouche et la gorge. Brûlure des tissus, douleurs abdominale, nausées ; collapsus. DL50 orale rat : 2140 mg/kg.

EFFETS CANCEROGENES : Ce produit n'est pas considéré comme cancérigène.

EFFETS MUTAGENES : Pas d'information disponible.

EFFETS CHRONIQUES : TOXIQUE : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

MOBILITE : Produit très mobile dans les sols

COMPARTIMENT CIBLE ULTIME DU PRODUIT : Eau

DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE : Effets dangereux non probables ;

BIOACCUMULATION : Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

ECOTOXICITE :

CE 50, Daphnie / 24 H : 29 mg/l

CL 50, Poisson / 24 H : 82 mg/l, en général, un ph de ≤ 5 est létale

EFFET SUR L'ENVIRONNEMENT : Nocif pour la vie aquatique à très faibles concentrations, lié à l'acidification du milieu.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

METHODES D'ELIMINATION : Après neutralisation, les matières utilisées pour absorber l'acide du déversement ou de la fuite peuvent être enfouies dans une décharge agréée. Consulter les impositions gouvernementales, nationales, régionales et locales préalablement à toute procédure d'élimination.

EMBALLAGES CONTAMINES : Les conteneurs vides susceptibles de retenir des résidus, gaz et vapeurs doivent faire l'objet de mesures appropriées pour l'élimination des déchets, comme ci-dessus.

DECONTAMINATION / NETTOYAGE : Lavage à chaud, à l'eau sodée (2 à 5 %)

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :****VOIES TERRESTRES :** - RID/ADR (rail / route)

Classe : 8

Etiquette : 8

Groupe d'emballage : II

Code danger : 80

Code matière : 1830

VOIES MARITIMES : - OMI/IMDG :

Classe : 8

N° ONU : 1830

Groupe d'emballage : II

Polluant marin : NON

Etiquette : 8 CORROSIF

Fiche de Sécurité (FDS) : 8-06

Guide de soins médicaux d'urgence (GSMU) : 700

VOIES AERIENNES : -OACI/IATA

Classe : 8

N°ONU : 1830

Etiquette : 8 CORROSIF

Groupe d'emballage : II

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE :**

CLASSIFICATION CEE : CORROSIF

SYMBOLE DE DANGER : C

PHRASES DE RISQUES :

R35 : Provoque de grave brûlures.

CONSEILS DE PRUDENCE :

S 1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants

S 24 : Eviter le contact avec la peau

S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

S 30 : Ne jamais verser d'eau dans ce produit.

S 45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin, si possible lui montrer l'étiquette.

16 – AUTRES INFORMATIONS :

Voir également la fiche INRS N°30

Type d'utilisations : Produit destiné exclusivement à un usage industriel.

N°EINECS : 231-639-5

Inscrit dans l'inventaire TSCA

Inscrit sur la liste MITI

Inscrit dans l'inventaire AICS

Inscrit dans l'inventaire canadien (CEPA DSL)

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Il sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considéré comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est responsable.

Ces modifications ont été apportées dans les chapitres 03 – 07 – 08 – 09 – 10 – 11 – 12 – 14.